

Communiqué

TABLE RONDE MOUVEMENT ASSOCIATIF, ETAT & REGION

Le Mouvement associatif Pays de la Loire a profité de son Assemblée Générale jeudi 21 mai pour organiser une table ronde ayant pour thème :

**« ACTUALITE DE LA LOI NOTRE ET DECLINAISON DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES :
QUELLES CONSEQUENCES POUR LES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF ? »**

Les axes essentiels abordés dans le débat :

- La loi NOTRe : Quels dangers pour la vie associative d'être absente des compétences partagées entre les collectivités ?
- La déclinaison étatique de la charte : La Circulaire Valls.



Retrouvez les différentes interventions de la table ronde sur notre site :

<http://lemouvementassociatif-pdl.org/>

- M. Thiolat, Vice-Président du Mouvement associatif Pays de la Loire.
- M. Machicoane, Vice-Président National en charge du dialogue civil
- M. Laco, Directeur Régional adjoint de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire
- M. Cardou, Directeur de la Culture et des Sports, Conseil Régional Pays de la Loire

Le Mouvement associatif Pays de la Loire (ex CPCA : Conférence Permanente des Coordinations associatives) est l'instance de représentation du mouvement associatif organisé. Il est composé de 12 coordinations associatives regroupant les secteurs de l'éducation populaire, de la culture, du développement rural, du sanitaire et social, de la famille, du sport, du tourisme social etc. et **rassemble environ 60% du tissu associatif régional.**

Il a pour objet de promouvoir la vie associative dans son ensemble, de défendre les acteurs de la vie associative qui adhèrent aux valeurs de citoyenneté, de démocratie et de respect des droits de l'homme, et de faciliter la pleine reconnaissance des associations par le dialogue et la négociation avec les pouvoirs publics.